

CONTACTS / BUREAU

périscolaire et extrascolaire (mercredis et vacances)

Lieux et horaires du bureau:

- rez de jardin du pôle enfance, 29 avenue de la côte des isles
- lundi, mercredi et vendredi: 9h à 12h et de 14h à 18h30
- mardi et jeudi: 14h à 18h30

Contacts:

- tél: 09.66.89.85.34 / 07.60.79.74.21
- mail: centre.loisirs.lespieux@laliguenormandie.org
- portail famille: <https://alsh-les-pieux.portail-defi.net/>

Inscriptions:

Pour le périscolaire:

- le dossier doit être complété sur le portail famille. (pièces obligatoires déposées)
- compléter et renvoyer par mail la fiche "inscription périscolaire"
- si inscription au planning ou occasionnelle, nous fournir par écrit les jours de présence de l'enfant (sms ou mail)
- délai d'inscription ou d'annulation (sans frais): avant 15h30 du jour concerné pour le périscolaire soir (au delà de ce délai, le forfait de 16h à 17h30 sera facturé)

Pour les mercredis et/ou vacances:

- le dossier doit être complété sur le portail famille. (pièces obligatoires déposées)
- Les demandes d'inscriptions sont à faire sur le portail famille, selon un calendrier défini (cf portail) par cycle de mercredis et/ou période de vacances
- les inscriptions sont possibles en journée complète, en demi-journée, avec ou sans repas.
- délai d'annulation (sans frais): au moins 7 jours avant le jour concerné. Chaque annulation doit être transmise par écrit (sms ou mail). Au delà de ce délai, la journée réservée sera facturée.



ACCUEIL DE LOISIRS LES PIEUX

Périscolaire / Mercredis / Vacances

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Ecoles maternelle et élémentaire des Pieux

En collaboration avec la commune des Pieux, la Ligue de l'enseignement de Normandie met en place un accueil périscolaire destiné aux enfants scolarisés en maternelle ou en élémentaire, autour d'objectifs éducatifs partagés.

Ce temps périscolaire constitue un moment de transition entre la vie familiale et le temps scolaire. Il répond aux besoins des familles en proposant un accueil complémentaire à celui de l'école, le matin avant et le soir après la classe.

Au-delà d'une solution de garde, cet accueil vise à offrir aux enfants un cadre propice à la détente et à la convivialité, tout en favorisant leur apprentissage de la vie en collectivité, leur épanouissement et leur développement.

Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription est à remplir sur notre portail familles : <https://alsh-les-pieux-portail-defi.net>

L'accueil périscolaire fonctionne sur inscription préalable. Celle-ci peut être établie selon différents modes : présence régulière, occasionnelle ou sur planning, en fonction des besoins des familles.

Toute modification des présences doit obligatoirement faire l'objet d'une trace écrite (mail ou SMS).

Pour les conditions d'annulation sans frais, se référer au règlement en vigueur.

Fonctionnement

Accueil du matin: (maternelle et élémentaire)

- Les enfants sont accueillis au pôle enfance (accueil de loisirs) entre 7h00 et 8h00.
- À 8h00, ils partent à pied vers leurs écoles, accompagnés par l'équipe d'animation.

Accueil du soir: les animateurs prennent en charge les enfants à la sortie des classes.

Pour les maternelles :

- Les enfants restent dans les salles périscolaires de l'école de 16h00 à 17h30, puis sont accompagnés au pôle enfance.

Les départs se font :

- soit à l'école entre 16h15 et 17h30 (salles périscolaires),
- soit à partir de 17h45 au pôle enfance et jusque 19h.

Pour les élémentaires :

- Les enfants sont accompagnés au pôle enfance dès 16h00.

- Les départs sont possibles entre 16h15 et 19h00.

Le goûter:

Un goûter varié et équilibré, fourni par la structure, est proposé chaque jour. Il constitue un moment convivial de partage pour les enfants.

Les temps périscolaires permettent aux enfants de découvrir la vie en collectivité, de jouer, de se détendre, de participer à des activités variées et de commencer leurs leçons dans un espace dédié, dans un cadre bienveillant et adapté à leur rythme.

Tarifs

Allocataires CAF/MSA	MATINS		SOIRS				
	7h à 7h30	Forfait de 7h30 à 8h30	Forfait de 16h à 17h30	17h30 à 18h	18h à 18h30	18h30 à 19h	goûter
QF ≥ 621 €	1,55€	3,10€	4,65€	1,55€	1,55€	1,55€	0,55€
620 ≥ QF ≥ 511	1€	2€	3€	1€	1€	1€	0,55€
QF ≤ 510 €	0,55 €	1,10€	1,65 €	0,55€	0,55€	0,55€	0,55€

Le règlement s'effectue à réception de facture et les modes de paiement acceptés sont : carte bancaire via le portail familles, chèque, espèces, CESU (y compris dématérialisé), chèques vacances (ANCV).

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Mercredis et vacances

La Ligue de l'enseignement de Normandie organise un accueil de loisirs pour les enfants.

Ouvert aux enfants de 3 à 12 ans, ce dispositif est proposé les mercredis et pendant les vacances scolaires. Il répond aux besoins des familles en offrant une solution adaptée, tout en permettant aux enfants de profiter de temps de loisirs et de découverte, entre détente et activités variées.

Pensé comme un véritable espace éducatif, il offre un cadre à la fois ludique et structurant, favorisant les échanges, la créativité et l'autonomie. Il contribue ainsi à l'épanouissement de chaque enfant, à sa sociabilisation et à son développement.

Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription est à remplir sur notre portail familles : <https://alsh-les-pieux-portail-defi.net>

L'accueil de loisirs des mercredis et des vacances scolaires fonctionne sur inscription préalable. Les demandes sont à effectuer selon un calendrier défini, pour chaque cycle de mercredis et pour chaque période de vacances.

Les inscriptions peuvent se faire en journée complète, en demi-journée, avec ou sans repas.

Les demandes sont prises en compte dans la limite des places disponibles et selon des critères de priorisation.

Fonctionnement: Une journée type à l'accueil de loisirs

Les enfants sont accueillis au sein de groupes constitués en fonction de leur tranche d'âge, afin de respecter au mieux leurs besoins et leur rythme.

- Accueil du matin :**

Les enfants sont accueillis au pôle enfance entre 7h00 et 9h30. Ce temps d'arrivée échelonné permet à chacun de s'installer à son rythme, autour d'activités libres (jeux, dessins, lecture...).

- Temps d'activités du matin :**

À partir de 9h30, les enfants participent à des activités variées, en lien avec les projets d'animation. Pensées pour répondre à des objectifs éducatifs, ces activités favorisent la découverte, la créativité, la coopération et la vie en collectivité, tout en respectant les besoins et le rythme de chaque enfant.

- Fin de matinée :**

Les départs et arrivées de fin de matinée s'effectuent à 11h30, selon les modalités d'inscription (demi-journée, repas ou journée complète).

- Temps du repas :**

Le déjeuner est un moment convivial, propice aux échanges et à l'apprentissage de l'autonomie.

- Temps de sieste / repos / temps apaisé :**

Après le repas, un temps de repos est proposé, notamment pour les plus jeunes (sieste ou temps apaisé). Les plus grands bénéficient d'un moment de détente adapté.

- Accueil de l'après-midi :**

Les arrivées et départs du début d'après-midi ont lieu entre 13h30 et 14h00.

- Temps d'activités de l'après-midi :**

L'après-midi se poursuit avec des temps d'animation diversifiés, toujours adaptés à l'âge des enfants, à leurs envies et à leur rythme.

- Goûter :**

Un goûter varié et équilibré, fourni par la structure, est proposé.

- Départ du soir :**

Les départs s'échelonnent entre 16h30 et 19h00, des ateliers "autonomes", jeux sont proposés jusqu'au départ de chaque enfant.

Tarifs

Allocataires CAF/MSA	RESIDENTS LES PIEUX				NON RESIDENTS LES PIEUX			
	Journée avec repas	Journée sans repas	½ Journée avec repas	½ Journée sans repas	Journée avec repas	Journée sans repas	½ Journée avec repas	½ Journée sans repas
QF ≥ 621 €	12,42€	8,07€	8,39€	4,04€	17,42€	13,07€	13,39€	9,04€
620 ≥ QF ≥ 511	5,50€	5,50€	4,30€	3,00€	5,50€	5,50€	4,30€	3,00€
QF ≤ 510 €	4,00€	4,00€	3,50€	1,80€	4,00€	4,00€	3,50€	1,80€
Non allocataires	16,82€	12,47€	10,59€	6,24€	21,82€	17,47€	15,59€	11,24€

Le règlement s'effectue à réception de facture et les modes de paiement acceptés sont : carte bancaire via le portail familles, chèque, espèces, CESU (y compris dématérialisé), chèques vacances (ANCV).